

## Compte-rendu du comité technique de réseau du 16 février 2016 sur l'avenir des missions

Paris, le 16 février 2016

### Un DG figé sur ses certitudes !

Ce CTR était organisé suite à la demande des organisations syndicales, lesquelles exigeaient également un état de lieux des restructurations. Celui-ci n'a pas été envoyé préalablement au CTR. En séance, un document a été remis aux représentants des personnels. Nous y reviendrons plus en détail dans nos prochains écrits, mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'il est largement incomplet et parcellaire.

#### Débat général

- *Les propos du DG*

Après nos propos liminaires ([voir notre déclaration](#)), le Directeur Général a répondu sur plusieurs points.

- S'agissant des orientations gouvernementales et des remontées des attentes des agents, il affirme « *assumer* » ses responsabilités et estime défendre les intérêts de la DGFIP face au Ministre sans faire de la publicité de ce qu'il dit. « *Ce que je lui dis lui appartient* » affirme-t-il.
- Sur les ZUS, c'est un sujet interministériel. L'organisation spécifique de la DGFIP permet de traiter beaucoup de dossiers, même s'il est vrai que la question de la prescription est un réel enjeu. On ne traite pas ce sujet « *hors la République* ».
- Sur l'intéressement, il affirme que c'est le Ministre qui a fait la proposition de poursuivre deux objectifs : la revalorisation de la prime de restructuration de services et l'attribution d'une part uniforme à tous les agents. Selon le DG, il n'y a pas d'effet d'éviction de la prime de restructuration de services sur la part uniforme.
- Sur les documents transmis au CTR, le DG estime qu'ils sont relativement complets et qu'ils permettent d'en discuter. « *Personne n'est tenu à l'écart* » dit-il.
- Sur la transition PPE/Prime d'activité, le DG a considéré que, dès lors que la PPE disparaissait, il y aurait un afflux de demandes : il ne faut pas l'ignorer ni renvoyer sur la CAF ces demandes mais assumer notre rôle de service public en proposant un accès informatique au site de la CAF pour les usagers qui le souhaitent et qui s'interrogent. On doit avoir dans les services un discours simple de type : « la prime d'activité relève de la CAF et pas de la DGFIP, vous pouvez consulter le site de la CAF ». Il est vrai, reconnaît le DG, que cela va se traduire par du travail supplémentaire qu'il faut organiser pour aider les agents.
- Sur l'emploi, le service civique n'est pas une réponse à la question de l'emploi à la DGFIP, affirme le DG. C'est une orientation générale mais il n'y a pas de vase communicant entre le service civique et les emplois de la DGFIP.
- S'agissant de la future retenue à la source, le travail de relance de certains contribuables permet d'avoir une meilleure fiabilisation des identifiants, pour éviter d'avoir des problèmes lorsque elle sera engagée.
- Sur l'application des décisions gouvernementales suite aux discussions « Fonction Publique (PPCR), il y a des incertitudes : en 2016, on a lancé les entretiens d'évaluation selon les modalités habituelles, les choses se préciseront à l'avenir.
- En matière de contrôle fiscal, nous avons à avoir (et pas forcément que sur le contrôle fiscal) une réflexion d'ensemble pour voir ce qui peut évoluer, en matière de gestion des agents notamment. On en reparlera dans les groupes de travail.
- Sur la dématérialisation, les questions de « politique administrative » avaient été traitées dans les groupes de travail dits « principiels » avant d'être déclinées dans des groupes de travail

thématiques. « Sur ce sujet, je n'ai jamais dit que c'était la réponse à tout mais simplement que c'était une voie efficace. Nous savons bien que, s'agissant de la télédéclaration par exemple, les agents doivent parfois les reprendre. Mais la plupart de nos usagers aspirent à un service en ligne ».

- Sur les dégradations qui ont touché des bâtiments de la DGFIP à l'occasion des manifestations agricoles, le DG nous a rejoint pour qualifier ses agissements d'inadmissibles. La DGFIP saisira la justice chaque fois que cela sera nécessaire.

Globalement, nous devons valoriser nos savoir-faire à la DGFIP. Cela a permis une décision favorable pour « France domaines ». Il en va ainsi, « *d'une certaine manière* » selon le DG, des services facturiers par exemple. Il assure enfin qu'il n'y a aucun mépris des agents de la part de la DG. Sur les restructurations, on ne concentre pas pour le plaisir, mais pour maintenir un niveau de services et d'expertise. C'est une responsabilité collective. La réputation élevée et justifiée de la DGFIP doit demeurer à l'avenir. Il faut aussi se préparer à faire face à des compétences élevées de certaines professions (les experts comptables par exemple...). « *Je ne crois pas aux discours alarmistes sur la fin de la DGFIP* » affirme le DG. « *J'ai conscience des exigences et des efforts* » mais « *j'arbitre dans l'intérêt de la DGFIP* » répète-t-il. « *Croyez bien que vos analyses et vos positions remontent aux autorités ministérielles sans les travestir ni les édulcorer* » précise-il.

- **La réponse de Solidaires Finances Publiques**

**En réponse au DG, Solidaires Finances Publiques a rappelé les tensions extrêmes qui existent dans les services à cause notamment des charges de travail excessives. Les questions inhérentes au manque d'effectifs, aux pertes de repères engendrées par des réformes incessantes, à des modes de management parfois inadaptés, pèsent lourdement sur le quotidien des agents. Nous sommes également revenus sur :**

- **La prime d'intéressement collectif** pour dire que la priorité de la DG n'a pas été d'utiliser le budget de la PIC pour une revalorisation uniforme du régime indemnitaire des agents mais de revaloriser la prime de restructuration de services. Il nous a fallu monter au niveau du secrétaire d'Etat au budget pour entrevoir un geste uniforme...
- **La retenue à la source**, sur laquelle les enjeux métiers et stratégiques sont lourds en termes de service public et d'exercice des missions, compte tenu de la complexité prévisible de ce mode de recouvrement qui, en tout état de cause, relève de la compétence de la DGFIP.
- **La fiabilisation des données** car c'est en enjeu éminemment sensible et stratégique qui fait peser, faute de moyens, un risque majeur sur les missions de la DGFIP.
- **La dématérialisation** : nous n'avons jamais dénoncé l'utilisation des technologies du numérique en tant que telle, mais sa substitution au service public humain et de proximité alors que l'informatique génère du travail, des questions des usagers etc.
- **L'obligation de télé-déclarer**, qui générera tout à la fois des mécontentements des usagers concernés, là où la tension est déjà une réalité à l'accueil et une charge de travail accrue du fait, par exemple, de la gestion des pénalités.
- **Les concentrations de services**, qui ne servent ni la qualité du service public, ni l'expertise des agents ni, encore moins, leurs conditions de travail et l'accessibilité du service public ;
- **Le sentiment, bien réel, d'un mépris des pouvoirs publics (Gouvernement, DG, directions locales) qu'éprouvent les agents et que les représentants des personnels évoquent régulièrement dans les instances, car il s'accroît.**

## **Création d'une direction immobilière à la DGFIP (France Domaine)**

Le DG a présenté le projet en précisant en quoi il renforce la DGFIP et son rôle en matière de politique immobilière de l'État. Le projet de décret sera examiné ultérieurement par le Gouvernement, mais il dit vouloir le présenter aussi tôt que possible aux représentants des personnels. « *Si le texte doit évoluer, nous y reviendrons* », a-t-il ajouté. Le DG a précisé que le groupe de travail non encore daté précisera les conditions dans lesquelles cette nouvelle direction travaillera et s'organisera. Il a enfin précisé que le CTAC (Comité Technique d'Administration Centrale) traitera du sujet.

Nous sommes revenus sur la nécessité d'informer les agents de France Domaine. Faute de cette information, mais prenant en compte le fait que cette décision a le mérite d'ancrer cette mission à la DGFIP, notre délégation s'est abstenue sur ce texte.

La cheffe de l'actuel service France Domaine a apporté un éclairage sur plusieurs sujets. La refonte de la gouvernance de la politique immobilière de l'État est une avancée pour le DGFIP. S'agissant des compétences, il n'y a pas de remise en cause des compétences de la DGFIP, même si une ouverture limitée à quelques cadres extérieurs à la DGFIP au seul niveau régional est prévue en raison de la spécificité technique de certaines missions. La formation sur la rénovation des baux récemment engagée est un exemple du renforcement de la technicité des agents du Domaine : cette formation est désormais à la DGFIP, elle constitue un exemple à suivre, sur les cessions notamment. Sur le réseau, il faut préciser la façon de travailler avec le Préfet car nous agissons à ses côtés. Au niveau régional, nous allons vers la constitution d'une petite équipe aux côtés du responsable de la politique immobilière de l'État. Le niveau départemental a pour sa part des compétences propres. La formation est un enjeu important, elle doit s'adresser à un nombre suffisant d'agents pour être efficace. La spécialisation des évaluateurs sur les opérations complexes par exemple est un enjeu. Les difficultés (dans l'évaluation, les délais, les relations avec les collectivités locales...) sont connues : il faut travailler plus efficacement avec les collectivités locales pour être plus performants et éviter la frustration des agents et des élus.

### **Avenir des missions : alerte à l'accident industriel !**

Le DG a rapidement introduit le débat en disant ; « *Il n'y a pas de postulat, notre approche part systématiquement des missions et du service à rendre* ». Solidaires Finances Publiques a dénoncé le côté aseptisé des documents transmis à l'occasion de ce CTR alors que d'autres documents à destination des directions locales (mais non communiqués aux organisations syndicales) sont bien plus explicites sur les évolutions numériques et sur le devenir des missions. Solidaires Finances Publiques a mis en exergue ce manque de transparence en adossant une grande part de [la 1ère intervention](#) sur des aspects structurants contenus dans des documents non communiqués et émanant de Cap Numérique. [L'autre intervention](#) visait à donner un avertissement solennel en décrivant les « risques d'accidents industriels » qui découlent des politiques engagées à une vitesse accélérée par la DG. Sur tous ces sujets, nous avons demandé au Directeur Général de s'expliquer et de répondre à nombre de nos questions, avec un succès relatif :

- *Les réponses et les propos des représentants de la DG*

Pour le DG, les éléments figurant dans les documents dont Solidaires Finances Publiques a eu connaissance (en dehors des documents transmis pour le CTR) ne constituent pas des scoops. Pour lui, le dialogue social consiste à « *concentrer les échanges sur les vrais sujets* » et prend acte de *424 questions posées*. il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit ! .

Le DG dit comprendre certaines interrogations, mais dit ne pas comprendre que les organisations syndicales reviennent souvent sur certains sujets dont celui de l'emploi. Il dit chercher un équilibre permettant d'assurer une présence sur le territoire tout en assurant l'exercice des missions pour « *éviter le choix binaire entre rester et fermer* ». Il prétend que son action vise avant tout à garantir un niveau d'expertise maximal partout et pour toutes les missions. Dès lors, la question de la taille critique des services se pose légitimement, ce qui conduit à des fusions de services ou à des réorganisations supra départementales pour garantir un haut niveau de compétence. La DG est à la recherche d'innovation. C'est vrai, selon lui, en matière de contrôle fiscal, avec une voie intermédiaire entre CSP et CFE par exemple. Tout n'est pas bouclé, mais tout est sur la table selon le DG pour que cela soit débattu dans les instances de dialogue social. La question des emplois est évidemment sensible, à tel point, selon le DG, qu'elle neutralise le dialogue social : mais il faut cependant avancer, dit-il en substance, c'est selon lui l'un des objectifs du dialogue social. Il a souhaité faire un tour d'horizon des grands blocs de missions de la DGFIP.

Quelques précisions ont été apportées sur la gestion de la dépense publique : les services facturiers fluidifient la mission, selon la DG, à tel point que ce modèle a été généralisé. La DGFIP récolte selon elle les fruits de Chorus et de ses méthodes de travail (sélectivité des contrôles, amélioration des

délais de paiement par exemple). Sur la certification des comptes, la réduction du nombre de réserves de la Cour des Comptes atteste de la progression de la DGFIP en la matière. Il reste des progrès à faire, à alléger les procédures et à simplifier. S'agissant de l'organisation territoriale de la DGFIP, il ne faut pas se tromper de raisonnement : l'idée est à la fois de respecter l'esprit de la réforme territoriale mais aussi de tenir compte de l'organisation du réseau de la DGFIP « avec le souci de rechercher un équilibre territorial »...

Le DG a assuré que le contrôle de la redevance n'est pas abandonné et que celui-ci était, grâce aux recoupements informatiques, meilleur que jamais. Cette méthode de recoupement permet de réduire le nombre de « sorties », lesquelles s'avèrent délicates quant à la sécurité des agents.

Sur la retenue à la source, au-delà du débat général, il est normal selon le Bruno Parent, de parler aux organisations d'employeurs et professionnelles. Pour la DG, la retenue à la source n'a jamais été présentée comme un moyen d'alléger la charge de travail. Sa mise en place constituera un pic de charge pour la DGFIP.

Sur le secteur public local, la question du back-office est abordée ainsi par la DG : il n'y a pas de schéma tout fait, mais le besoin de soutien est réel. Des cellules qui couvrent certains processus métiers et la dématérialisation permettent d'envisager un mode de fonctionnement pérenne, pas forcément adossé à la Direction. « *L'allègement de la charge de travail quotidienne et la préservation des missions en lien avec les élus locaux est notre objectif* » selon la DG. Expérimenter de nouvelles formes de relations avec les ordonnateurs sur la base du volontariat est une bonne chose selon elle. « *Le contrôle hiérarchisé de la dépense doit être effectif partout* » selon le DG. Nous souhaitons également développer le contrôle partenarial car « *nous pensons que c'est une forme moderne et efficace d'effectuer nos tâches avec les collectivités locales* ». De plus, cela se traduit par une amélioration de l'image de la DGFIP et par un allègement des tâches. Par ailleurs, le DG s'interroge sur comment imaginer un nouveau mode de présence plurielle sur le terrain.

S'agissant du contrôle fiscal, la position se schématise selon l'administration ainsi ; à organisation inchangée (à 3 niveaux), on doit répondre à trois questions : améliorer la programmation, réfléchir à une voie alternative à la vérification générale (en fonction des risques et de la typologie) et apporter le soutien aux agents. La préoccupation reste inchangée : assurer l'égalité devant l'impôt. « *D'ici la fin de l'année* » selon le DG, « *nous aurons jeté les bases d'une nouvelle organisation du contrôle fiscal* ». Le citoyen est particulièrement sensible à la lutte contre la fraude fiscale, de nouvelles dispositions ont été votées (droit de communication non nominatif). Il faudra en rendre compte mais cela nécessite des évolutions, y compris organisationnelles (rattachement fonctionnel des BCR aux DIRCOFI) face à une fraude qui ne connaît pas de frontière.

Sur les CSRH (Centre de Service Ressources Humaines), le DG dit avoir conscience des difficultés rencontrées par les services RH des directions, ce qui amène à penser que les CSRH seront une évolution positive pour la relation avec les agents. Il ne faut pas opposer, selon le DG, la proximité avec le projet CSRH (prévu pour 2019).

- *Réponse de Solidaires Finances Publiques*

En réponse à la DG, Solidaires Finances Publiques a apporté les éléments suivants. Nous avons choisi d'insister sur les orientations profondes de la DG que nous avons décryptées à travers toutes les sources d'information en notre possession et les remontées du réseau militant et de ce que vivent les agents. Pour Solidaires Finances Publiques, il était primordial d'insister et de contester fermement l'évolution et l'avenir des missions telles que les voit la DG.

Nous avons bien compris que la question de l'emploi embarrasse le Directeur Général, qui considère que sa mission à lui, n'est pas de batailler sur l'emploi mais d'organiser les missions de manière pragmatique, compte tenu des moyens qui lui sont alloués par les autorités politiques. Mais, pour Solidaires Finances Publiques, la question des emplois, est centrale et éminemment importante car elle conditionne la question de l'exercice des missions, les conditions de vie au travail et le service public. Ce n'est pas une « posture » !!! Il est donc légitime que notre syndicat revendique des

créations d'emplois à la DGFIP, comme il l'est également de faire des propositions concrètes : en matière de respect des instances (notamment le CHS CT), de soutien technique, de mode de management, de procédures (en contrôle fiscal, le L16 B par exemple), d'égalité professionnelle, d'alternative aux centres de contacts (qui n'amélioreront ni les missions ni les conditions de travail, bien au contraire : de ce point de vue, le recrutement d'agents hors concours est inquiétant pour les agents concernés vu les missions sensibles qui leur seront confiées...), d'indicateurs etc. Nous demandons toujours des réponses précises à nos questions.

Par ailleurs, le DG a regretté les conditions dans lesquelles la prolongation du bénéfice de l'exonération de la « demi part des veuves » a été politiquement géré.

Il a ajouté que la DG travaille sur les sujets liés au management, aux indicateurs et au soutien aux agents.

Nous avons assumé, précise-t-il, que dans le contexte actuel (équation charge de travail/moyens) certains indicateurs stagnaient. Il faut aussi faire attention aux cadres intermédiaires de la DGFIP. Sur ce sujet, la question de la mutualisation est importante dans ce cadre. Il s'est déclaré satisfait des échanges de ce CTR fleuve tenu sur la journée.

***Au final, le sentiment qui se dégage est le suivant : la DG prétend connaître les difficultés des agents, mais elle reste « droite dans ses bottes » pour tout ce qui touche aux restructurations et ne répond pas aux demandes de mesures et signaux exploitant ses marges de manœuvre. L'orientation ne change pas, la DG est persuadée de faire les bons choix dans le contexte actuel... Une auto-persuasion qui s'appuie manifestement sur une méconnaissance réelle de la vie dans les services et qui vire parfois à l'entêtement.***

**Entêtement, qui selon Solidaires Finances Publiques, est coupable. Les agents en font les frais chaque jour, et le service public régresse dangereusement...**

**Fait notable et emblématique s'il en est : malgré l'interpellation de l'ensemble des organisations syndicales sur la situation de Vierzon, le DG n'a jamais répondu, ni prononcé ce nom !!**